

## **Haute Autorité de Santé - Mode d'emploi du plan personnalisé de santé (PPS) pour les personnes à risque de perte d'autonomie (PAERPA) et cahier des charges pour la mise en oeuvre de l'éducation thérapeutique dans le cadre de l'expérimentation PAERPA**

22/05/2014

La HAS a élaboré un modèle de plan personnalisé de santé (PPS) dans le cadre de la mise en œuvre des expérimentations « personnes âgées en risque de perte d'autonomie » (PAERPA). Il s'agit d'un "plan d'action concernant les personnes âgées en situation de fragilité et/ou atteintes d'une ou plusieurs maladie(s) chronique(s), et nécessitant un travail formalisé entre acteurs de proximité. Il s'agit de favoriser la prise en charge en équipe pluriprofessionnelle dans un cadre de coopération non hiérarchique. Ce plan d'action fait suite à une évaluation globale de la situation médicale, psychologique et sociale de la personne afin d'identifier les situations à problèmes. Il débouche sur un suivi et une réévaluation".

La HAS a également élaboré un cahier des charges pour la mise en œuvre de l'éducation thérapeutique dans le cadre de l'expérimentation PAERA, afin de "permettre de garantir la qualité de l'ETP ainsi que les modalités de sa mise en pratique. Il définit les thèmes sur lesquels une efficacité potentielle est démontrée, les compétences requises de la part du patient pour être réceptif et l'adaptation des méthodes à la personne âgée Il rappelle également les principes fondamentaux de l'ETP et leur application dans le modèle PAERPA".